

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs Intercommunal (CLI) est un service géré par Roannais Agglomération, en partenariat avec la Caisse Allocations Familiales (CAF).

L'accueil est agréé par la Ministère de la Cohésion Sociale.

N° agrément 3-6 ans : 0420334CL000120 / 6-11 ans : 0420334CL000220

### Les périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs CLI est ouvert aux périodes suivantes :

Période	Ouverture	Sites	Amplitude d'ouverture
Mercredis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Samedis	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Périscolaire	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Vacances de Toussaint	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison Saint Léger	7h00 – 18h30
Vacances de Noël	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Vacances d'hiver	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30
Vacances de printemps	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison Saint Léger	7h00 – 18h30
Juillet	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison Saint Léger	7h00 – 18h30
Août (ouverture à définir)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lentigny Renaison	7h00 – 18h30

### Périodes de fermeture :

*Vacances de Noël* : du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.

Le CLI accueille les enfants de 3 à 11 ans.

Tout enfant scolarisé peut fréquenter le centre de loisirs (si moins de 3 ans fournir un justificatif de scolarité).

Il propose différentes formules d'accueil pour les 3-11 ans, sous conditions d'inscriptions préalables :

- ½ journée
- ½ journée avec repas
- journée
- journée avec repas
- un accueil de 7h00 à 9h pour le matin et un accueil de 17h00 à 18h30 pour la fin de journée.

## Dossier de l'enfant

- La fiche sanitaire de liaison est téléchargeable sur le site internet ([www.agglo-roanne.fr](http://www.agglo-roanne.fr)). Elle doit être impérativement remplie avec soin. Tous les renseignements demandés sont nécessaires. Merci de nous tenir informer du moindre changement concernant les informations que vous nous avez transmises (adresse, N° de tél, adresse mail...).
- L'attestation d'assurance individuelle et de responsabilité civile est à fournir pour l'année scolaire en cours ou à la date de fin de contrat.
- La photocopie des vaccins est à fournir dès lors que votre enfant a été vacciné de nouveau.
- Le quotient familial est à fournir lors des permanences d'inscriptions, soit en donnant un justificatif de la CAF, de la MSA, soit en donnant vos dernières fiches d'imposition sur les revenus.
- Des attestations employeurs pourront être demandées si nécessaire.

## PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / allergies de votre enfant

Si un PAI a été mis en place pour votre enfant nous devons en être informés. Un dossier à remplir vous sera transmis afin que nous ayons ce document signé du médecin, de votre part et de la nôtre.

Les allergies doivent obligatoirement être stipulées sur la fiche sanitaire de votre enfant.

Les allergies alimentaires doivent faire l'objet d'un PAI.

## En cas de maladie

En cas de nécessité pendant le séjour de votre enfant, il pourra être fait appel au médecin désigné par les parents ou à un service d'urgence.

Les enfants malades ou contagieux (varicelle, impétigo..) ne pourront fréquenter le centre.

Les enfants sous traitement médical ne se verront administrer leurs médicaments que sous production d'une ordonnance.

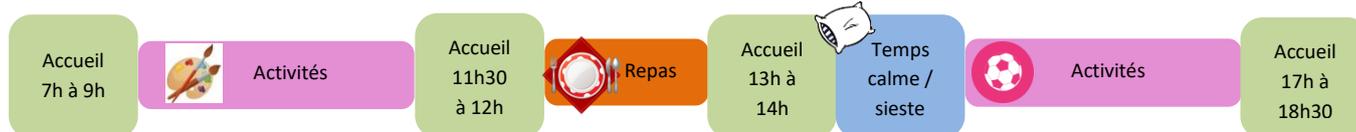
Un certificat médical devra être fourni sous 8 jours pour prétendre à un avoir.



## Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'au moins 50% d'animateurs titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animation), 30% de stagiaires, 20% au plus de personnel non qualifié en fonction des normes de la DDSC en terme de qualification et de nombre d'encadrants. Pour les 3-6 ans, l'encadrement est au minimum 1 animateur pour 8 enfants. Pour les 6-11 ans, au minimum 1 animateur pour 12 enfants. Lors des sorties « piscine », 1 animateur pour 5 enfants (3-6 ans) et 1 animateur pour 8 (6-11 ans) sont présents dans l'eau.

## Le déroulement des journées



Les enfants doivent nécessairement arriver dès le début des temps d'activités ou à l'horaire prévu pour les sorties.

Fermeture impérative du centre à midi (cantine) et à 18h30 (départ des animateurs). L'accueil en début d'après-midi se fait jusqu'à 14h.

Roannais Agglomération décline toutes responsabilités en cas de problèmes survenus avant 7h00, entre 12h et 13h (pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine) et après 18h30.



## Inscriptions

Les mercredis : Les inscriptions se font en ligne

- Familles déjà enregistrées : Vous recevrez un mail explicatif avec la procédure d'inscription en ligne.
- Nouvelles familles : Merci d'adresser une demande de nouvelle inscription à [serviceenfance@roannais-agglomeration.fr](mailto:serviceenfance@roannais-agglomeration.fr) afin de recevoir le mail explicatif d'inscription en ligne.

Les inscriptions concernant l'accueil doivent obligatoirement avoir lieu le mercredi 00h00 plus tard pour le mercredi suivant.

Les vacances : Les inscriptions se feront en ligne selon les modalités indiquées sur la plaquette en page de couverture.

### **AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE EN DEHORS DES PERMANENCES.**

- Chaque site est ouvert à tous les enfants quelle que soit leur commune d'origine.
- Une plaquette 3-11 ans est distribuée dans chaque établissement scolaire (écoles de Lentigny, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Renaison, St Jean-St Maurice, St Léger-sur-Roanne et Villemontais). Elles sont également disponibles en mairies, au bureau de l'Unité Enfance et sur le site internet : <https://www.aggloroanne.fr/enfance-jeunesse/centres-de-loisirs/centre-de-loisirs-intercommunal-415.html>

Vous y retrouvez : la période d'ouverture du centre, les permanences d'inscription, les programmes d'activités selon chaque tranche d'âge, les tarifs et inscriptions, le dossier administratif, les aides possibles... Ces plaquettes paraissent à chaque période de vacances.

Les permanences d'inscription sont ouvertes à tous. Il n'y a pas d'inscription spécifique à un site.

- Si votre enfant est inscrit, mais ne peut fréquenter le CLI le jour prévu, son absence devra être signalée obligatoirement au plus tard le matin avant 9h à la directrice, en précisant son nom, prénom, son site d'accueil ainsi que la raison (afin de décommander le repas). Le remboursement ou un avoir ne seront effectués que sur production d'un justificatif (certificat médical...) qui doit être remis une semaine après l'absence au plus tard.

## Tarifs

Le pointage et la facturation se font au temps réel pour les heures d'accueil de 7h à 9h et de 17h à 18h30. Le pointage s'effectue de 7h à 8h45 et de 17h15 à 18h30.

Afin de calculer le montant de la prestation, voici la formule à appliquer :

**Quotient familial (QF) x taux d'effort x nombre d'heures de présence**

Tarifs applicables pour l'année 2020	TARIF HORAIRE AVEC REPAS	TARIF HORAIRE SANS REPAS
<b>Mode de calcul</b>	<b>QF x 0,118%</b>	<b>QF x 0,115%</b>
plancher	0,63 €	0,50 €
plafond	1,18 €	1,12 €

### Aides possibles :

- CCAS selon les communes (demande à faire en mairie directement)
- Comité d'entreprise : N'oubliez pas de demander une attestation de séjour sur la fiche d'inscription ou de fournir une attestation spécifique.



Les modes de paiement acceptés sont les chèques, les espèces et les chèques vacances.

*Nous ne prenons pas les chèques CESU.*

La participation des familles étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF. En cas de refus, le tarif appliqué sera la tarif maximum.

Merci de nous tenir informés de tout changement significatif éventuel du quotient familial au cours de l'année

En complément de la participation des familles, la CAF, le Conseil Général ainsi que Roannais Agglomération soutiennent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.

## Les trajets / Les transports



- Les enfants doivent être accompagnés (arrivée et départ) par un parent ou un adulte désigné sur la fiche de renseignements.

Si vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant au centre pour une raison imprévue, il est indispensable de prévenir la directrice par téléphone, en précisant le nom de la personne à qui votre enfant sera remis.

Une décharge devra être remplie, lors des permanences d'inscriptions si l'enfant doit quitter seul le centre.

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent en aucun cas quitter le centre seuls.

Si votre enfant vient en vélo ou par tout autre moyen de locomotion, Roannais Agglomération se décharge de toutes responsabilités en cas de perte, de vol, de dégradations, d'accidents...

- Dans le cadre des activités ou en cas de problèmes particuliers (avis médical à la pharmacie), le responsable du centre se réserve le droit de transporter les enfants dans son véhicule personnel dans le cadre du code assurances.
- En cas d'urgence, le transport pour toute personne accidentée au sein du centre sera fera par le SAMU ou par les pompiers.
- Le transport lors des sorties est organisé par nos soins avec un prestataire de services.

## Les repas / les goûters

Les goûters sont fournis et compris dans les tarifs.

Les repas sont livrés par un prestataire de service agréé Direction des Services Vétérinaires.

Lors des sorties, il est demandé aux familles de fournir le pique-nique.



## Assurance de l'organisateur

Roannais Agglomération certifie avoir contracté une assurance en responsabilité civile.

Assurance de l'organisateur : PNAS n° OR20586

## Acceptation et modification du règlement intérieur

Le règlement est affiché sur chaque site.

L'acceptation du règlement se fait en signant la fiche sanitaire.

## A noter :

- Une attestation de présence sera envoyée par courrier après le séjour de l'enfant si la demande a été faite au préalable par les parents lors de l'inscription. Il faut nous fournir les attestations spécifiques de certains comités d'entreprises lors des permanences d'inscription.
  - Une attestation reprenant l'intégralité des séjours de l'année précédente sera systématiquement envoyée en vue de la déclaration d'impôts (frais de garde à déduire pour tous enfants fréquentant le centre de loisirs de moins de 6 ans).
  - Votre enfant ne doit en aucun cas apporter des affaires personnelles au centre (jeux, argent...).
  - Roannais Agglomération se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation de matériel n'appartenant pas au centre de loisirs intercommunal.
  - N'oubliez pas de fournir à votre enfant bonnet et gants (en hiver) et chapeau ou casquette (en été).
  - Merci de fournir de la crème solaire en cas de besoin.
  - Les vêtements apportés doivent être étiquetés au nom des enfants.
  - Lors des sorties piscine : bien penser à la crème solaire, à la serviette et au slip de bain (obligatoire pour les garçons).
  - Le responsable du centre se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène.
  - Photo : les enfants peuvent être filmés ou pris en photo dans le cadre du centre de loisirs (presse/mag agglomération : photo de groupe). Les images pourront être utilisées au cours des animations.
- N'hésitez pas à nous contacter ou à nous parler d'un problème éventuel.

## L'équipe de direction :

### **Directrice 3-6 ans / responsable mercredi :**

Martine VAZ

Ligne directe : 04 77 66 27 55

Portable : 06 35 51 04 47

Mail : [serviceenfance@roannais-agglomeration.fr](mailto:serviceenfance@roannais-agglomeration.fr)

### **Directeur 6-11 ans :**

Jérémy GAREL

Ligne directe : 04 77 66 27 55

Portable : 06 81 63 99 71

Mail : [serviceenfance@roannais-agglomeration.fr](mailto:serviceenfance@roannais-agglomeration.fr)

